

Le **S**ecrétariat **g**énéral

des ministères
chargés des affaires
sociales



S O M M A I R E

- | Pilotage, coordination et animation
- | Un large champ d'interventions
- | Projets en cours
- | Autres responsabilités
- | Une organisation autour de trois pôles
- | Implantations

I Pilotage, coordination & animation

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales assiste, pour l'administration et la conduite des affaires de leurs ministères, les ministres chargés de l'action sociale, de la sécurité sociale, de la santé, du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Il dirige le secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales. Il est assisté par un secrétaire général adjoint.



Pierre-Louis Bras, nommé secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales le 28 août 2013
Crédit photo : Dicom/Jacky.D. Fresnoy

Il anime et coordonne l'action de l'ensemble des directions et services des ministères et participe au pilotage des établissements qui en relèvent. Il préside les comités des directeurs.

En liaison avec les directions et services compétents, il participe aux réflexions stratégiques sur les missions, l'organisation et les activités des ministères et de leurs établissements.

Il anime et coordonne les réseaux territoriaux.

Ses attributions ont été fixées par le **décret n°2013-727 du 12 août 2013** portant création, organisation et attributions d'un secrétariat général chargé des affaires sociales.

I Un large champ d'interventions

Secteur sanitaire et médico-social

Le secrétaire général assiste les ministres pour le pilotage et la coordination de l'organisation du système de santé et de prise en charge médico-sociale, en veillant notamment à la cohérence de la mise en œuvre territoriale des politiques publiques sanitaires et sociales.

Il coordonne l'action des services et des établissements concernés de l'Etat ainsi que leurs relations avec l'assurance maladie en matière de politique de santé, d'organisation et de régulation du système de santé et de prise en charge médico-sociale.



Il assure le secrétariat du conseil national de pilotage des agences régionales de santé (CNP) et le préside en l'absence des ministres. A ce titre, il anime le réseau des 26 agences régionales de santé (ARS).

← Le CNP du 29 mars 2013

Secteur travail, emploi et formation professionnelle



↑ Journée de l'encadrement des DIRECCTE et DIECCTE, décembre 2012

Le secrétaire général coordonne, conjointement avec le secrétariat général des ministères économiques et financiers, l'activité des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et des DIECCTE (outremer), avec l'appui du délégué général au pilotage des DIRECCTE /DIECCTE (DGP).

Il co-préside le Comité exécutif des DIRECCTE.

Secteur social, jeunesse et sports



↑ Séminaire des DRJSCS et des DD, mai 2013

Le secrétaire général anime et coordonne les réseaux des 22 directions régionales jeunesse et sports et cohésion sociale (DRJSCS), des 5 directions jeunesse, sports et cohésion sociale (DJSCS) en outremer et, sans préjudice des compétences du Secrétariat général du gouvernement (SGG) s'agissant des directions départementales interministérielles (DDI), des 96 directions départementales de la cohésion sociale ou directions départementales de la cohésion sociale et de protection de la population selon les départements (DDCS-DDCSPP).

Il préside le comité exécutif (COMEX) qui assure le pilotage et la coordination des directions et opérateurs du secteur.



Les lettres des trois réseaux territoriaux



I Projets en cours

La modernisation de l'action publique

Le secrétaire général assure la [coordination du chantier de modernisation de l'action publique](#) (MAP) pour l'ensemble des ministères sociaux, en lien avec les directions concernées. Pivot de cette coordination, il veille à la bonne mise en œuvre de la démarche et de ses différents volets :

- [L'évaluation des politiques publiques partenariales \(EPP\)](#) : dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, une démarche d'évaluation des politiques publiques, placée sous la responsabilité des ministres, est conduite dans un cadre partenarial, c'est-à-dire en associant tous les acteurs de ces politiques, pour en améliorer l'efficacité, les adapter aux besoins des citoyens et assurer une plus grande efficience de l'action publique en clarifiant le cas échéant les compétences et l'organisation des financements ;
- [Les programmes ministériels de modernisation et de simplification \(PMMS\)](#) ; ces programmes permettent de retracer un ensemble d'actions pour améliorer le service aux citoyens et usagers et moderniser l'organisation et le fonctionnement de l'administration, avec une attention forte portée aux missions et à leur modalités d'exercice.
- [Les chantiers interministériels](#) ; il s'agit notamment des grands projets s'inscrivant dans le « choc de simplification » mais aussi les systèmes d'information et les actions de mutualisation.



Interlocuteur direct du secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP), le secrétaire général assure la diffusion de l'information, recueille les avis et observations des directions, veille à la consultation des agents et au dialogue social sur les sujets relevant de la modernisation de l'action publique. Il prépare pour le compte des ministres les réunions trimestrielles du comité interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP).

La mise en œuvre de la Stratégie nationale de santé

Le 23 septembre 2013, Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, a présenté les grandes orientations de la stratégie nationale de santé, définissant ainsi le cadre de l'action publique pour la décennie à venir : encourager la prévention, réduire les inégalités de santé et garantir l'accès aux soins, adapter les soins aux besoins des patients, développer la recherche et la formation, affirmer les droits des usagers et impliquer les citoyens dans l'organisation de notre système de santé.



La feuille de route de la stratégie nationale de santé dont les premières actions sont mises en œuvre dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale, sera déclinée dans le projet de loi de santé qui sera déposé au premier semestre 2014.

D'ici là, de novembre 2013 à février 2014, une phase de concertation est engagée, donnant lieu à près de 150 débats organisés aux niveaux national, régional, départemental et local, notamment par les ARS, avec l'appui du secrétariat général.

Ces débats viennent alimenter la réflexion ouverte dans le cadre des 30 chantiers dont le secrétariat général est chargé de la coordination.

Les chantiers, qui ont démarré en octobre, ont pour objet d'approfondir les orientations fixées par la ministre pour la stratégie nationale de santé, sur les thématiques suivantes : les priorités de santé publique, la gestion des risques sanitaires, l'accessibilité financière du système de santé, l'évolution de l'offre de soins, la recherche et la formation, les outils numériques et l'accès aux données, la démocratie sanitaire et le rôle des ARS.

La conduite du changement pour le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Le secrétariat général est chargé de coordonner une démarche de conduite du changement au sein du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, autour de l'évolution de notre système d'inspection du travail et du renforcement de l'efficacité de nos actions pour l'emploi, dans un contexte de décentralisation.



Stéphane Clément, conseiller auprès du secrétaire général, chef du projet ministère fort [➤](#)

Les objectifs du projet «ministère fort»

Ce projet traduit l'ambition collective d'un ministère du Travail et de l'Emploi capable de peser davantage dans la société française, de répondre à ses enjeux essentiels que sont l'emploi - et donc le chômage, les transitions, la formation... -, et le travail, sa qualité, sa protection.

Michel Sapin, ministre, 4 juillet 2013



Le pilotage stratégique des opérateurs



L'appui au **pilotage des opérateurs** est un autre axe de modernisation qui vise à favoriser la dimension stratégique de la tutelle à travers ses modalités d'exercice.

Le secrétaire général coordonne, en lien avec les directions de tutelle, les actions transversales et l'élaboration d'une feuille de route pour mettre en place cette action renouvelée.

↳ Séminaire d'échanges professionnels sur le pilotage stratégique des opérateurs, avril 2012

Il veille au suivi des chantiers conduits en interministériel sur ce même thème et contribue aux réflexions stratégiques sur l'évolution du paysage des opérateurs, leurs missions et leurs métiers.

Compte-rendu du séminaire d'échanges professionnels d'avril 2012 → <http://www.intranet.jeunesse-social.sante-sports.gouv.fr/900/SecretariatGeneral/Modernisation/Operateurs/index.htm>



I Autres responsabilités

Gestion des compétences et encadrement supérieur

Le secrétaire général élabore, en concertation avec les directions et services, les principes généraux de gestion des ressources humaines, de développement, de valorisation et de diversification des compétences. Il peut présider, en qualité de représentant des ministres, les instances représentatives du personnel. Il est chargé de la politique et du suivi de l'encadrement supérieur.

Contrôle de gestion

Le secrétaire général contribue à la définition des orientations stratégiques en matière d'évaluation de la performance et du contrôle de gestion dans l'ensemble des services centraux et territoriaux ainsi que dans les agences et établissements relevant des ministères sociaux.

Maitrise des risques

Il coordonne la politique de maîtrise des risques développée par les ministères sociaux et préside à ce titre le comité stratégique de maîtrise des risques.

Trois hauts fonctionnaires rattachés au secrétaire général



La responsabilité des missions de défense et de sécurité des ministères sociaux est assurée par le secrétaire général qui s'appuie sur un haut fonctionnaire adjoint « protection et sécurité de défense ».

↳ Robert Augier de Crémiers, haut fonctionnaire adjoint Protection et sécurité de défense



Depuis septembre 2012, une haut-fonctionnaire chargée de l'égalité des droits, a été nommée et placée auprès du secrétaire général. Son rôle consiste, conformément à la circulaire du Premier Ministre du 20 août 2012, à définir, mettre en œuvre et assurer le suivi de la politique de nos ministères en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

↳ Agnès Leclerc, haut-fonctionnaire chargée de l'égalité des droits



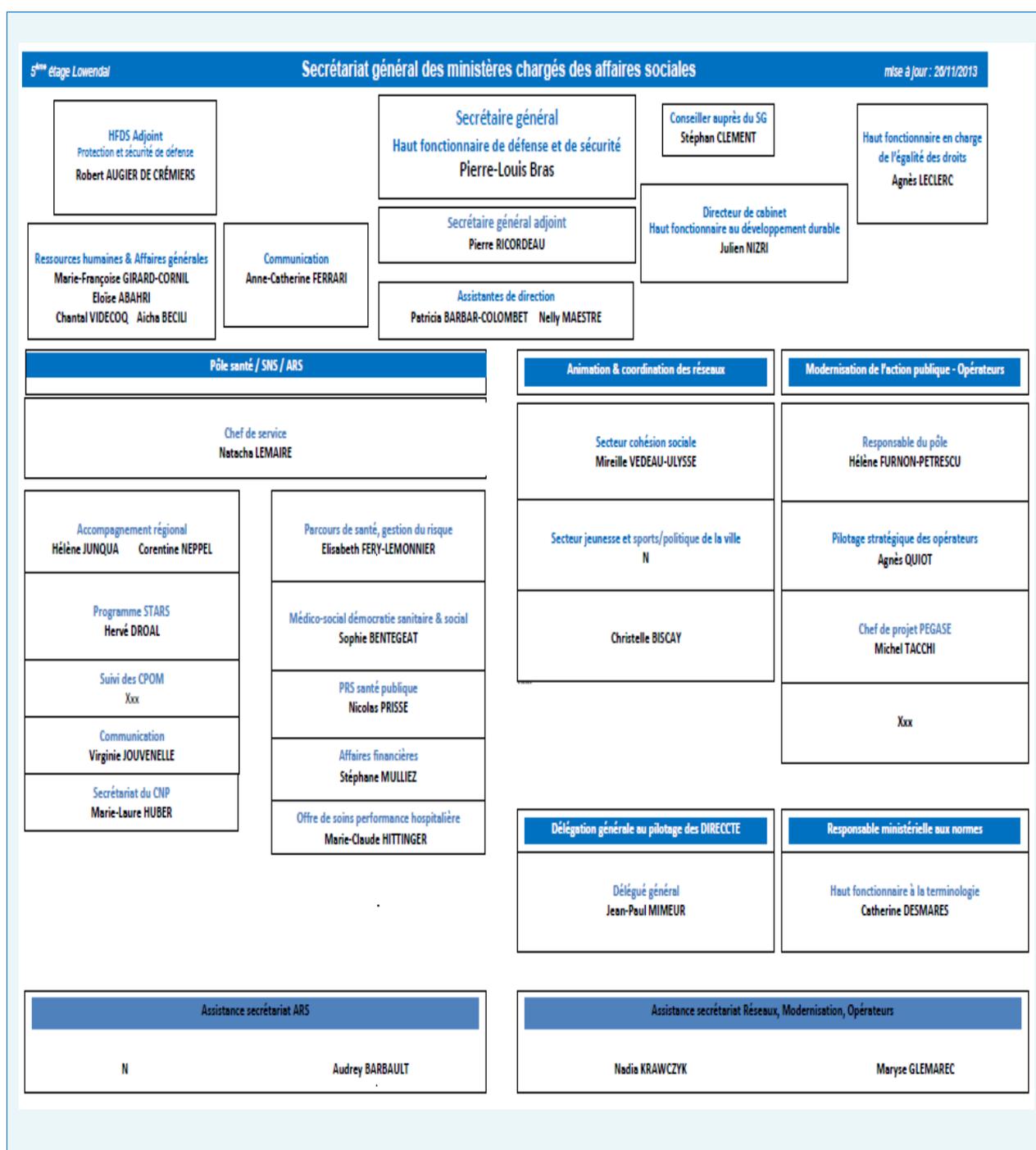
En avril 2012 a été nommé un haut fonctionnaire au développement durable chargé de mettre en place et assurer le suivi des actions de développement durable au sein des ministères sociaux.

↳ Julien Nizri, directeur de cabinet du secrétaire général, haut fonctionnaire au développement durable.



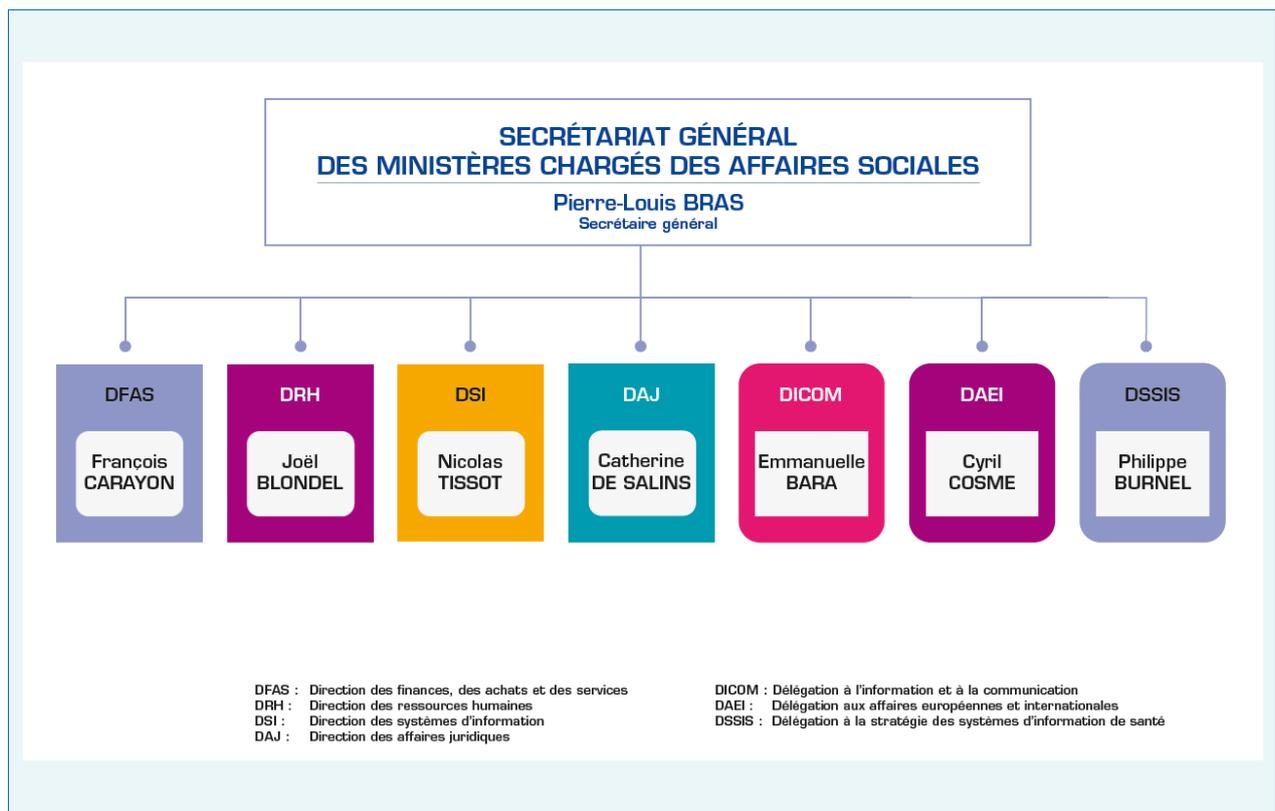
I Une organisation en trois pôles

Le secrétaire général est composé d'une équipe rapprochée d'une vingtaine de personnes répartie en trois pôles : santé et ARS, modernisation et opérateurs, animation et coordination des réseaux.

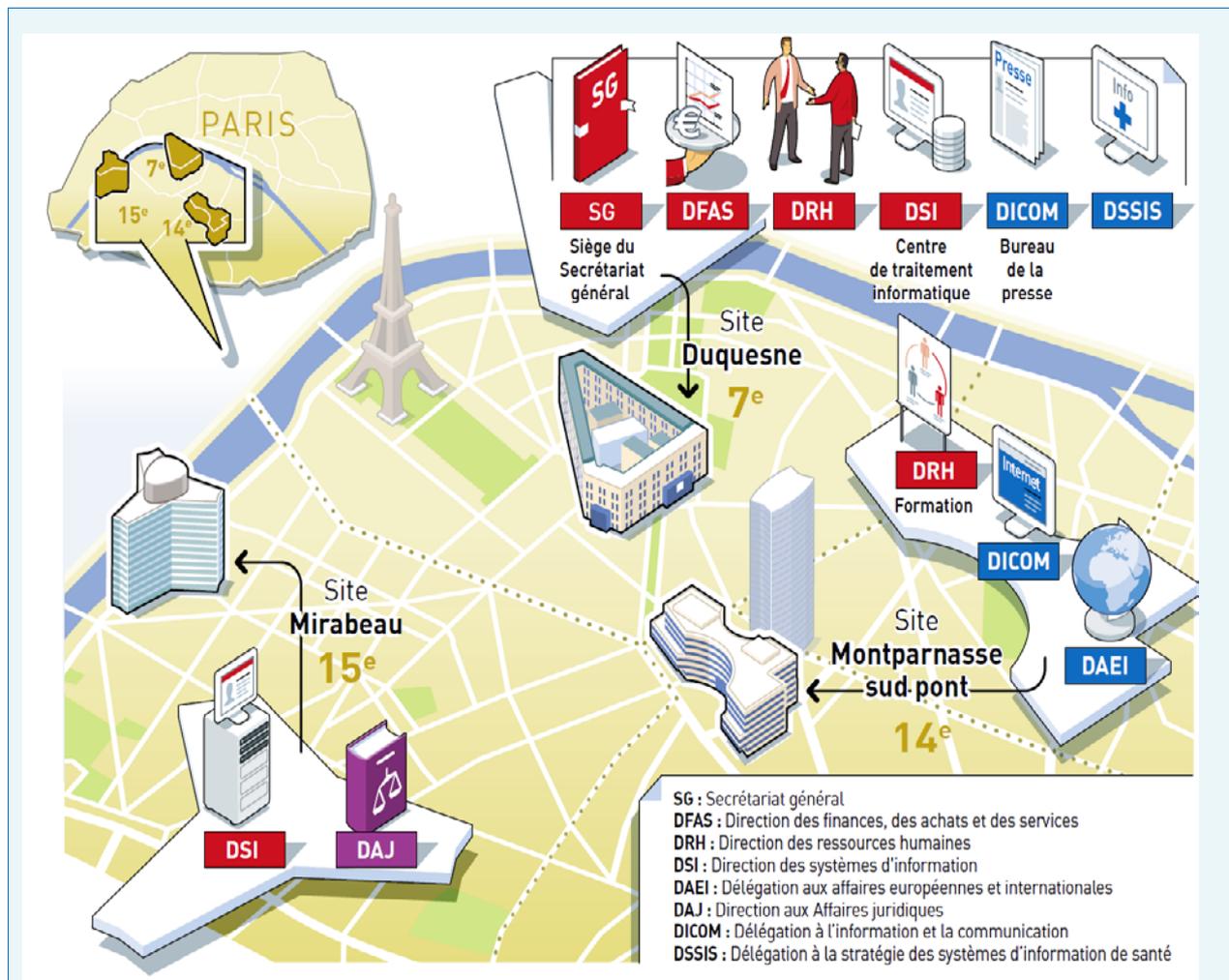


Le secrétaire général a autorité sur les directions supports et sur plusieurs délégations :

- la direction des ressources humaines ;
- la direction des affaires financières, informatiques, immobilières et des services ;
- la direction de l'administration générale et de la modernisation des services ;
- la délégation aux affaires juridiques ;
- la délégation aux affaires européennes et internationales ;
- la délégation à l'information et à la communication ;
- la délégation à la stratégie des systèmes d'information de santé ;
- le délégué général au pilotage des DIRECCTE.



Implantations



Les agents des nouvelles directions ont emménagé dans leurs bureaux respectifs entre octobre et décembre 2013.

Les DRH et DFAS sont regroupées majoritairement sur le site de Duquesne, la DSI sur celui de Mirabeau.

Des équipes de proximité de la DFAS et de la DSI sont présentes sur le site de Duquesne, Montparnasse, Mirabeau et avenue de France.



Conception-réalisation : SGMCAS – novembre 2013
Crédits photos : DICOM – Jacky D. Frenoy
Illustration : Lorenzo Timon

